



Déclaration préalable du SE-Unsa à la CAPA d'accès à la Hors-Classe des CPE du 09 avril 2014

Pour la deuxième année consécutive, cette commission paritaire va promouvoir des conseillers principaux d'éducation sur la base d'un ratio identique à celui des autres corps enseignants du 2nd degré.

Cette victoire, acquise l'an passé par la signature du protocole de discussions sur l'évolution de carrière par le SE-Unsa a été appréciée mais ne doit pas en rester là. Nos mandats préconisent une progression du ratio au-delà des 7% et une montée en charge progressive pour atteindre à terme 15%. Nous n'oublions pas qu'entre 2006 et 2012, un grand nombre de promotions ont été perdues. Le SE-Unsa milite pour un plan de rattrapage des promotions laissées en cours de route. Ce ne sont pas moins de 1091 collègues concernés au plan national. Un effort, certes coûteux pour le gouvernement, mais qui répondrait à une injustice flagrante.

Nous demandons également un alignement à terme sur la fin de grille des agrégés et au moins l'indice 821. Il est plus que temps de revaloriser les carrières des enseignants et des personnels d'éducation.

La proposition du ministère de créer un grade supplémentaire au-delà de la hors-classe ne concernerait qu'un nombre restreint de collègues exerçant des fonctions particulières. Pour le SE-Unsa ce n'est pas acceptable. Les améliorations doivent concerner l'ensemble des collègues et ne pas se limiter au régime indemnitaire (alignement de l'indemnité forfaitaire sur l'ISOE des enseignants).

Le dégel du point d'indice reste un impératif. Tout comme l'amélioration des déroulements de carrière. Pour le SE-Unsa, l'avancement d'échelon doit se faire au rythme de l'actuelle voie la plus rapide.

Toutes ces améliorations sont indispensables et contribueraient à redonner du sens à des parcours de carrière parfois mis à mal par des contextes d'exercice difficile et l'impossibilité d'obtenir une mutation. En effet, le mouvement intra 2014, malgré la création de 6 ETP s'annonce extrêmement compliqué voire insoluble pour des collègues en attente de mutation depuis des années.

Les Commissaires Paritaires du SE-UNSA

Laurence GATINEAU / Christophe NOWACZECK / Sandrine MALET / Nadia PORTE-LABORDE